

N. REF : QHSE-22-002-L - 5 JUL. 2022

V. REF. :

P.J. : 00



**DIMENC**  
Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de  
la Nouvelle-Calédonie  
Service des mines et carrières

A l'attention de M. Victor ALONSO  
Directeur de l'Industrie, des mines et de l'énergie

BP : 465 – 98845 – Nouméa Cedex

Païta,  
Le 05 juillet 2022

**OBJET : Réévaluation du classement ICPE de Caltrac**

Monsieur le Directeur de l'industrie, des mines et de l'énergie,

Il a été décidé lors de la construction du bâtiment CALTRAC de Païta, de différer la mise en œuvre des installations d'essais de nos principaux organes (banc moteur et tour de refroidissement associée, banc de transmission et tour de refroidissement associée, banc d'injection). Ces installations, déclarées (rubrique 2921) à la DIMENC dans le dossier de déclaration 2044/10\_V0 rédigé par l'entreprise BIOTOP en octobre 2011, ne seront pas mises en service dans les 5 prochaines années.

Par ailleurs, aucune installation de Caltrac ne peut être déclarée dans la rubrique 2920 correspondant aux « installations de réfrigération ou compression fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 105 Pa. et comprimant ou utilisant des fluides inflammables ou toxiques, la puissance absorbée étant supérieure à 10 MW ».

En effet les installations de compression de l'atelier ne compriment que de l'air, et la puissance absorbée des centrales de climatisation est respectivement de 22.6 KW et 22.1 KW.

Enfin, le volume de l'entrepôt (25 000 m<sup>3</sup>) et la quantité de combustible qui s'y trouve (200 tonnes max) sont très éloignées des valeurs du seuil de déclaration de la rubrique 1510.

**Caltrac confirme que l'unique installation soumise à déclaration au titre des ICPE est son atelier de réparation et d'entretien des engins, déclarée sous la rubrique 2930.**

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur de l'Industrie des Mines et de l'Energie, nos meilleures salutations.



**Antonin SOULARD**  
Directeur QHSE et Moyens Généraux

**Société Calédonienne des Tracteurs**

S.A.S. au capital de 100 000 000 CFP – RCS NOUMEA B 0300551 – RIDET 030551-002

Siège Social : 196, rue Gervolino – PK5 – Magenta

B.P.14328 Magenta – 98803 Nouméa Cedex  
Nouvelle Calédonie

Téléphone : (687) 43.81.81

Fax : (687) 43.81.15